

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUN 2016**

Délibération
n° 2016.06.204

**OPH de L'Angoumois
: Garantie d'emprunt
pour la construction
de 4 logements
locatifs publics
(1 PLUS et 3 PLAI) -
Opération "Les
Pierrières" sur la
commune de Saint
Saturnin**

LE VINGT TROIS JUN DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, François ELIE à Philippe VERGNAUD, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Armand DEVANNEAUX

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Olivier RIVIERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016

**DELIBERATION
N° 2016.06.204**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur DAURE

OPH DE L'ANGOUMOIS : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS (1 PLUS ET 3 PLAI) - OPERATION "LES PIERRIERES" SUR LA COMMUNE DE SAINT SATURNIN

Vu la délibération n°214 du conseil communautaire du 12 décembre 2011 relative au rattachement de l'OPH de l'Angoumois à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012087-0007 du 27 mars 2012 portant rattachement de l'OPH de l'Angoumois à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,

Vu la délibération n°369 du conseil communautaire du 15 décembre 2015 accordant une subvention de 30 000 € pour la construction de 4 logements publics individuels (1 PLUS – 3 PLAI) dans le cadre de l'opération « Les Pierrières » sur la commune de Saint-Saturnin,

Vu la demande de l'OPH de l'Angoumois sollicitant la garantie d'emprunts de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême,

Vu les articles L. 5111-4 et L. 5216-1 et suivants du CGCT relatifs aux garanties d'emprunts,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n°49436 en annexe signé entre l'OPH de l'Angoumois, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

En tant que collectivité de rattachement, et afin de bénéficier d'un droit de réservation sur les logements produits, l'agglomération peut garantir, même pour partie, les emprunts de l'OPH de l'Angoumois. Ce droit permet aux collectivités de « disposer » d'un pourcentage du programme pour loger un public défini (publics en difficulté demandeur auprès de ladite collectivité, agents dans le besoin...).

Au titre de la production nouvelle, conformément aux objectifs de production de logements locatifs publics fixés par le Programme Local de l'Habitat 2014-2020, l'OPH de l'Angoumois réalise une opération de 4 logements locatifs publics (1 PLUS – 3 PLAI) – Opération « Les Pierrières » sur la commune de Saint-Saturnin.

GrandAngoulême accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt total de 437 809 € (soit 109 452,25 €) souscrit par l'OPH de l'Angoumois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°49436 constitué de 4 lignes du prêt.

Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Prêt : PLAI

- Montant de la ligne du prêt : 258 752 €
- Montant de la garantie : 64 688 €
- Durée de la Période : annuelle
- Taux de période : 0,55%

- TEG ligne de prêt : 0,55%
- Phase d'amortissement - Durée d'amortissement : 40 ans
- Phase d'amortissement – Index : livret A
- Phase d'amortissement – Marge fixe sur index : -0,2%
- Phase d'amortissement – Taux d'intérêt : 0,55%
- Phase d'amortissement – Périodicité : annuelle
- Phase d'amortissement – Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Prêt : PLAI FONCIER

- Montant de la ligne du prêt : 66 359 €
- Montant de la garantie : 16 589,75 €
- Durée de la Période : annuelle
- Taux de période : 0,55%
- TEG ligne de prêt : 0,55%
- Phase d'amortissement - Durée d'amortissement : 50 ans
- Phase d'amortissement – Index : livret A
- Phase d'amortissement – Marge fixe sur index : -0,2%
- Phase d'amortissement – Taux d'intérêt : 0,55%
- Phase d'amortissement – Périodicité : annuelle
- Phase d'amortissement – Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Prêt : PLUS

- Montant de la ligne du prêt : 91 495 €
- Montant de la garantie : 22 873,75 €
- Durée de la Période : annuelle
- Taux de période : 1,35%
- TEG ligne de prêt : 1,35%
- Phase d'amortissement - Durée d'amortissement : 40 ans
- Phase d'amortissement – Index : livret A
- Phase d'amortissement – Marge fixe sur index : 0,6%
- Phase d'amortissement – Taux d'intérêt : 1,35%
- Phase d'amortissement – Périodicité : annuelle
- Phase d'amortissement – Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Prêt : PLUS FONCIER

- Montant de la ligne du prêt : 21 203 €
- Montant de la garantie : 5 300,75 €
- Durée de la Période : annuelle
- Taux de période : 1,35%
- TEG ligne de prêt : 1,35%
- Phase d'amortissement - Durée d'amortissement : 50 ans
- Phase d'amortissement – Index : livret A
- Phase d'amortissement – Marge fixe sur index : 0,6%
- Phase d'amortissement – Taux d'intérêt : 1,35%
- Phase d'amortissement – Périodicité : annuelle
- Phase d'amortissement – Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de GrandAngoulême est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

La présente délibération sera affichée dès retour du contrôle de légalité suite au conseil communautaire du 23 juin 2016.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 26 mai 2016,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 8 juin 2016,

Je vous propose :

D'ACCORDER la garantie de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à l'OPH de l'Angoumois pour un montant de 109 452,25 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la construction de 4 logements locatifs publics - Opération « Les Pierrières» sur la commune de Saint-Saturnin.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'acte de cautionnement solidaire au profit du bénéficiaire en vertu de la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et tout document afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 juin 2016	<u>Affiché le :</u> 29 juin 2016